

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, MARDI 19 FÉVRIER 1850.

No. 44.

FRANCE.

DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE L'ENSEIGNEMENT, DANS L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

La grande question de l'enseignement, question si pleine d'intérêt pour la religion, est enfin à l'ordre du jour de l'Assemblée législative française. Le projet de loi de M. de Falloux, dont nous avons précédemment donné l'analyse à nos lecteurs, après avoir passé par les travaux des commissions et les discussions de la presse, a dû enfin subir l'épreuve d'une délibération solennelle.

Un grand silence s'est établi quand le président a ouvert cette importante discussion.

M. Barthélemy-Saint-Hilaire a le premier occupé la tribune et a consacré la première séance et la moitié de la seconde à la défense de l'Université, sacrifiée, suivant lui, dans le projet. C'est l'ancien monopole qui a parlé par sa bouche un langage franc et modéré, à la vérité, mais respirant les préjugés les plus surannés et les plus excessives prétentions. — Monsieur B. St. Hilaire, tout en se croyant très-sincèrement ami de la liberté de l'enseignement, ne veut pas que la liberté de l'enseignement soit la liberté d'enseigner! Tous les citoyens ont le droit, sous la Constitution actuelle, de parler, d'écrire, d'imprimer, etc; mais, quant à enseigner non seulement les sciences, mais la grammaire, voire l'écriture et la lecture, c'est bien différent! C'est tout le contraire! C'est là une fonction qui ne peut s'exercer que par les instituteurs élevés, acceptés, institués par l'Etat! Voilà comme monsieur St. Hilaire entend la liberté; aussi, ne voit-il dans le projet de loi de M. de Falloux, que l'établissement d'un privilège et du privilège du clergé! Et partant de cette idée, il déploie les rancunes les plus convenues, les passions les plus malveillantes, les ruses, la tactique, les stratagèmes les plus justement décriés. Il s'efforce de ramener cette guerre surannée contre les Jésuites, et il ramasse contre eux les sottises et les calomnies les plus ridicules et les plus odieuses. — Comme de raison, M. St. Hilaire obtint les applaudissements de la Montagne, mais aussi la défaveur constante de la majorité. Quand il descendit de la tribune, une voix s'écria: Ah; enfin! et des rires se firent entendre.

M. de Falloux, évêque de Langres paria ensuite et dit: Je ne suivrai pas le précédent orateur dans les critiques de détail auxquelles il a cru devoir déjà se livrer. Je pourrais dire peut-être que quelques-unes d'entre elles sont un peu surannées et peuvent paraître étranges au temps où nous sommes. (Rires et approbation.)

Il s'agit maintenant d'une discussion générale. Je vais donc examiner la loi dans son ensemble, et seulement à un point de vue. L'entre de suite dans le vif de la discussion. (Très-bien!)

On a beaucoup reproché à la loi en discussion d'être clérical. Il y a donc ici deux choses: qualification pour la loi, solidarité pour la religion. La qualification, je ne m'en inquiète pas; mais la solidarité, je la repousse. (Mouvement.) C'est une loi de fusion, de transaction. Ces mots plaisent aux oreilles chrétiennes; car la religion aime tout ce qui rappelle la paix et la concorde!

Cependant je me hâte de dire que ce projet de fusion ce n'est pas la religion qui l'a proposé, mais la politique.

Je ne blâme pas la politique d'avoir en cette idée.

Mais je dis que la religion, laissée, à sa libre inspiration, eût proposé, non pas cette loi de transaction, mais une loi de liberté.

On demande que l'Eglise fasse alliance avec l'Université pour sauver la société. Je n'examine pas si ce système aura de bons résultats. Mais je soutiens que l'Eglise, livrée à sa libre inspiration, aurait pu sauver les peuples sans l'assistance d'un tel auxiliaire. Dans ces circonstances, j'honore les intentions; peut-être y a-t-il là un essai fort utile, mais il a ses dangers, et je crains fort que cette trêve n'amène un renouvellement de guerre.

Je ne veux pas pour l'Eglise de cette responsabilité. J'en donne la raison. La religion sans l'Université peut se suffire à elle-même; on fait d'enseignement, l'Eglise n'a besoin que de la liberté. L'Université sans la religion est incapable de rien fonder en France. (Mouvement.) Je vais le prouver.

L'Université actuelle est née au cœur de notre première révolution, sur les ruines des autres universités catholiques. Elle est partie du principe d'émancipation de la raison, du principe d'affranchissement de toutes croyances et des vérités nouvelles.

C'est de ce principe qu'elle a vécu, qu'elle vit encore de nos jours. C'est le principe qu'invoquait le journal de ses professeurs, la Liberté de penser. (Interruption.) C'est ce principe qui présida seul à la réorganisation de l'enseignement, à l'établissement de l'Université impériale.

Mais si à cette époque on s'occupait de réorganiser l'enseignement, ce n'était pas que l'enseignement manquât; c'était parce qu'il était religieux et catholique. Jusque-là, l'Eglise avait prouvé qu'elle pouvait se suffire à elle-même en fait d'enseignement; elle avait des ressources puissantes, elle avait 350 bourses dans la seule ville de Paris.

Le 1er frimaire au vi, on disait au corps législatif: "Avant la révolution, les congrégations religieuses suffisaient à l'enseignement... elles fournissaient des prêtres, des gens de loi, des médecins, des magistrats, des militaires, des officiers du génie." Il est donc bien reconnu que par ses seules ressources, la religion enseignait puissamment et sans aucun auxiliaire.

Mais il y eut un jour où le parti régnant reprocha à son enseignement un seul tort, celui d'être religieux et orthodoxe!

Ce fut alors que sur ces ruines se reproduisirent des germes nouveaux, mais stériles. C'est Talleyrand qui, en septembre 1791, au moment où la Constitution venait d'être proclamée, exprima les premières idées contenant ces germes dans un rapport très-fameux. Il proposa de créer des écoles primaires, d'autres écoles qui furent appelées plus tard écoles secondaires, et enfin des écoles de département. Il demanda qu'on enseignât aux enfants, non plus l'Evangile, mais la Constitution, non plus le catéchisme, mais les droits de l'homme et du citoyen.

Voilà donc, dès 1791, au moins en germe, la constitution universitaire. Et il n'est pas inutile de remarquer que ce fut Condorcet qui le premier appela les instituteurs fonctionnaires publics.

Lacanal, Marat, et tous ceux qui avec eux ont travaillé à développer le germe que je

viens de vous montrer, furent dépassés par Danton qui osa le premier prononcer ce mot contre nature, qui est cependant la base indispensable des principes posés par l'honorable M. Barthélemy Saint-Hilaire au commencement de son discours, sur la solidarité des droits de l'Etat et des droits de la famille. Il était temps, disait Danton, de proclamer ce grand principe que l'enfant appartient à la République avant d'appartenir à la famille. (Rumeurs diverses.)

M. Bourzat. — Il n'aura pas l'absolution. M. Parisis. — Il est inutile de vous rappeler comment le système de Danton fut adopté par Robespierre et continué jusqu'à l'an IX. époque du concordat, vous savez tous qu'il eut une puissance égale et sans contrepoids. Que fondèrent les législateurs? Rien, rien. Les collèges sont fermés, mais aucun établissement ne les a remplacés.

On avait essayé la création d'une école normale; on y appela douze cents enfants, on y réunit des maîtres distingués; mais il s'y introduisit tout de suite de tels abus, que la Convention brisa elle-même son œuvre par un nouveau décret.

On se rappelle avec quel sentiment de douleur on parcourait les salles silencieuses de ces établissements abandonnés, fréquentés naguère par une jeunesse vive et studieuse. (Approbation.)

Il est bien constaté que le système de l'éducation de la raison, seul maître du terrain pendant dix ans, n'y produisit absolument rien.

Un homme éminent et dont la magnifique parole n'a été oubliée de personne, a écrit quelques lignes que je vous demande la permission de lire:

"Il est temps, écrivait M. Portalis, qu'une instruction sérieuse soit donnée: sans instruction, point d'éducation; sans éducation, point de morale. Depuis dix ans, les enfants reçoivent une instruction telle qu'il n'est plus aucune notion du juste et de l'injuste. De là les abus les plus déplorables. Si l'on compare l'instruction telle qu'elle est avec ce qu'elle devrait être, on ne peut s'empêcher de gémir sur le sort qui menace les générations futures."

Voilà, Messieurs, ce qu'écrivait M. Portalis. Le rétablissement du culte se fit par le concordat; ce fut une œuvre de courage de la part du premier consul et de la part du vicair de Jésus-Christ. (Mouvement.)

Il fallait, en second lieu, après avoir rétabli le culte, organiser l'instruction publique. Dès que l'Université fut fondée par la loi de 1806, elle devint le rendez-vous des libres penseurs, ce fut, on peut le dire, une école anti-chrétienne.

M. Sainte-Beuve. — Je demande la parole. M. Parisis. — Napoléon, qui avait vu la stérilité de l'Université à son origine, voulut y introduire l'élément religieux, et il le fit par l'adjonction d'un aumônier.

Deux faits me paraissent dominer tous les autres. Le premier, c'est que l'Université ne fut que la mise en œuvre des idées de Talleyrand, de Condorcet, de Danton et de Robespierre. (Reclamations à gauche.) Je pensais que cela résulterait des faits eux-mêmes. Mais puisqu'il n'en est pas ainsi, puisque mes paroles ne vous suffisent pas, j'invoque un autre témoignage, celui de Royer-Collard.

Royer-Collard disait en 1817: "L'Université a été imposée aux écoles révolutionnaires pour en réunir les idées et en former une unité."

Le second fait dont je veux vous parler, c'est que Napoléon, comprenant la stérilité de cette école d'une philosophie sceptique, voulut lui communiquer la vie en y introduisant un germe. C'était, en effet, un étrange spectacle donné au monde que celui d'un corps enseignant qui n'a pas de doctrines.

Voilà, messieurs, ce que j'ai vu dans les lycées de l'empire et dans les collèges de la restauration; c'est encore ce que je vois aujourd'hui dans vos lycées et dans vos collèges. (Approbation — Rumeurs à gauche.)

Voilà ce qui se passe encore aujourd'hui nécessairement, par la force même des choses. (Interruption.)

Vous êtes surpris que le peuple n'ait plus le sentiment du devoir; mais est-ce qu'il ne peut avoir le sentiment du devoir sans croyance? N'essayez pas de rendre la religion solidaire de tout ce qui se fait. Elle le subit, elle le tolère, mais qu'elle l'honore, jamais!

Quelle est la cause de tous ces maux? C'est l'Université seule, l'Université qui appelle le concours des membres de la religion, parce que ce concours lui permet de propager ses doctrines sceptiques, et qu'elle a besoin de l'enseignement de la religion pour attirer la confiance des pères de famille.

Comment! depuis quarante ans, l'Université a le pouvoir pour auxiliaire; elle triomphe et elle n'a pu encore établir un collège vraiment philosophique! Pourquoi cela? Ah! c'est que vous savez bien, malgré votre culte pour la raison pure, que la France n'est pas faite à votre image! C'est que la religion, trop souvent absente des mœurs par la faiblesse des caractères ou par les entraînements politiques, est vivante au fond des cœurs! C'est que la foi de saint Louis circule toujours dans les âmes françaises!

A droite: Très bien! très-bien! (Rires à gauche.)

M. Parisis. — Qu'un collège qui aurait sur son frontispice: "On n'enseigne pas ici la religion," serait un "collège désert." (Mouvement.)

Non, Messieurs, ce n'est pas la religion qui a besoin de vous pour l'enseignement, c'est vous qui avez besoin d'elle! Non... ce n'est pas pour la religion que cette alliance est proposée, c'est pour vous; non, ce n'est pas la religion qui a proposé la loi, et quoi qu'il arrive, sa responsabilité est sauve.

Mais on me demandera peut-être si, après ces considérations, je suis contre la loi. Messieurs, permettez-moi d'abord de rappeler que j'ai l'honneur de représenter ici un double caractère; j'aurai l'occasion de dire ce que je pense de la loi comme homme politique. Vous m'avez permis aujourd'hui de parler au nom de l'intérêt religieux.

Eh bien! dans l'intérêt de la religion, vous me demandez si j'accepte le projet. Voici ma réponse: Si le projet nous est présenté comme une faveur, je le repousse; si l'on nous propose comme une occasion de dévouement, je l'accepte. (Très-bien! très-bien!)

M. Crémieux. — Aux Montagnards. N'interrompons pas!

A droite: Silence donc, avocat; c'est vous qui interrompez toujours.

M. Parisis. — Voilà ma conviction. Messieurs, j'ai assez réfléchi pour savoir ce que valent à la religion les faveurs de la politique! A Dieu ne plaise que je jette l'injure aux pouvoirs déchu; et surtout à celui que j'environne de tous mes respects. Mais je n'ai pas oublié que de 1822 à 1828 on voulut communiquer au clergé une partie du pouvoir universitaire; cela fut considéré comme une faveur. Depuis cette époque, les passions anti-religieuses allèrent en croissant; on en fut enfin réduit à faire payer à la religion ces prétendues faveurs par de nouvelles entraves.

Pour en venir à la loi actuelle, sans aucun doute quand on a voulu établir les conseils de surveillance pour l'enseignement, il était de toute justice que le clergé y eût sa place dans une juste proportion: C'est précisément cette nécessité qui m'inquiète. Ces trois ou quatre évêques assis dans le conseil supérieur, au milieu de vingt autres membres dont la majorité ne partage pas les convictions les plus saintes, les plus inflexibles; l'évêque diocésain n'ayant de voir compromettre sa voix dans le conseil académique, au milieu du diocèse où cette voix doit conserver toujours une inaltérable influence; le clergé employé comme rouage secondaire et autorisant, par sa présence, à croire qu'il y a là une organisation cléricalle, je le répète, c'est ce qui m'inquiète. Ce n'est pas là une faveur, mais un danger dont l'Eglise saura triompher.

M. Charmaud. — Alors il faut rejeter la loi. M. Parisis. — Voilà pourquoi, si la loi nous est présentée comme une faveur, je la repousse.

Une voix à gauche: L'acceptez-vous comme juste? M. Parisis. — Si maintenant on me dit: Les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons ne nous ont pas permis de choisir un autre système; nous avons dû, vu les difficultés présentes, nous arrêter à celui que nous vous proposons; nous reconnaissons que ce n'est pas l'œuvre de la religion, mais de la politique et nous demandons que la religion nous aide, au nom d'intérêt, qu'elle n'a jamais désertés; au nom de l'intérêt de la société et du salut du pays, si l'on nous parle ainsi, nous dirons: Le christianisme est la grande école des dévouements, non pas seulement pour ses ministres et ses amis, mais pour ses adversaires, mais pour ses ennemis. Quand un peuple, quel qu'il soit, vient dire à l'Eglise: Nous avons besoin de vous, venez; vous nous feriez du bien! l'Eglise n'examine pas alors s'il y a du bien pour elle, pour ses enfants ou pour ses ministres, des hommes, des faveurs, dit-on, elle se dit ce simple mot: On m'appelle pour faire le bien, j'y vais. (Applaudissements prolongés.)

Vous nous dites qu'avec le système que nous proposons, si nous y entrons, si nous y coopérons, nous ferons du bien, au pays, pour sa tranquillité, pour sa sécurité, pour sa prospérité; nous vous croyons, car votre bonne foi n'est pas douteuse; et un homme, dont nous admirons la haute intelligence, dont nous aimons le caractère, M. de Falloux, nous le disait aussi. D'autres hommes éminents, nos anciens amis, nous le disent avec vous. Dans cette situation, nous n'avons qu'un mot à répondre: Nous sommes prêts à faire le bien. (Violente interruption à gauche.)

M. le Président. — La grossièreté ne cèdera

FEUILLETON.

Un Missionnaire au Canada.

1642—1146.

(Voir les numéros 37, 38, 40, 41, 42 et 43.)

Le P. Jogues, quoique plein de joie d'avoir une si belle mission à remplir, avait cependant un pressentiment de ce qu'il allait trouver sur ce théâtre de ses douleurs passées. Il avait communiqué au confident des secrets de son cœur, et nous le trouvons aussi clairement exprimé dans une lettre qu'il écrivit en France, à un de ses confrères. Elle mérite d'être conservée, comme un beau monument de son zèle pour la gloire de Dieu, et de son amour pour les souffrances.

P. C. — Hélas! mon très-cher Père, quand commencerai-je à aimer et à servir celui qui n'a jamais commencé à nous aimer? Quand commencerai-je à me donner totalement à celui qui s'est donné à moi sans réserve? Quoique je sois extrêmement misérable, et que j'aie fait un mauvais usage des grâces que N. S. m'a faites en ce pays, je ne perds pas courage, puisqu'il prend soin de me rendre meilleur, me fournissant encore nouvelle occasion de mourir à moi-même, et de m'unir inséparablement à lui.

Les Iroquois sont venus faire quelques présents à notre Gouverneur, pour retirer des prisonniers qu'il avait, et traiter de paix avec

lui, au nom de tout le pays. Elle a été conclue, au grand contentement des Français. Elle durera tant qu'il plaira à N. S.

"On juge nécessaire ici pour l'entretenir, et voir doucement ce que l'on peut faire pour l'instruction de ces peuples, d'y envoyer quelque Père. J'ai sujet de croire que je serai envoyé, ayant quelque connaissance de la langue du pays. Vous voyez comme j'ai besoin d'un secours puissant de prières, étant au milieu de ces barbares. Il faudra demeurer parmi eux, sans avoir presque la liberté de prier, sans messe, sans sacrements. Il faudra être responsable de tous les accidents entre les Iroquois, les Français, les Algonquins et les Hurons.

"Mais quel! mon espérance est en Dieu, qui n'a que faire de nous pour l'exécution de ses desseins. C'est à nous à tâcher de lui être fidèle, et de ne pas gâter son ouvrage par nos lâchetés. J'espère que vous m'obtiendrez cette faveur de N. S., et qu'après avoir mené une vie si lâche, jusqu'à maintenant, je commencerai à le mieux servir.

"Le cœur me dit que si j'ai le bien d'être employé dans cette mission, j'irai et non redire (j'irai et je ne revendrai pas), mais je serais heureux si N. S. voulait achever le sacrifice que j'ai commencé, et que le peu de sang répandu en cette terre, fit comme les arbres de celui que je lui donnerais de toutes les veines de mon corps et de mon cœur.

Enfin ce peuple la Sponsus mihi sanguinum est, hinc mihi desponsi sanguine inco, c'est pour

moi un époux de sang; je me suis lié à lui par mon sang.

Notre bon maître qui se l'est acquis par son sang, lui ouvre, s'il lui plaît, la porte de son évangile, comme aussi à quatre autres nations (1) ses alliés qui sont proches de lui."

Adieu mon M. C. P., priez-le qu'il m'unisse inséparablement à lui.

J. Jogues S. I.

On prépara donc tout pour l'exécution de ce hardi projet. "Quand j'en parle d'une mission Iroquoise, écrivait en France le P. Jér. Lallemant en annonçant le départ du P. Jogues, il me semble que je parle d'un songe, et cependant c'est une réalité. Nous l'avons appelée la mission des martyrs; et avec raison, puisque nous l'établissons chez ceux qui ont déjà tant fait souffrir les ouvriers de l'évangile, et au milieu de qui on doit trouver de grandes peines et de grandes fatigues. Le bon René Goupil a déjà reçu la mort au milieu d'eux, et s'il est permis de faire des conjectures dans des choses qui paraissent si probables, il est à croire que nos projets contre l'empire de Satan, ne porteront point leurs fruits, sans être arrosés du sang de quelques autres martyrs.

Le P. Jogues quitta les Trois-Rivières, le 16 mai 1646, avec le Sieur Bourdon ingénieur, que le Gouverneur lui avait donné pour compagnon, comme capable de répondre à ses vues. Quatre Sauvages Iroquois lui servaient de guides et d'introduteurs. Deux Algon-

quins, députés par leur nation pour confirmer la paix, faisaient partie de l'expédition.

Ils remontèrent le Richelieu, traversèrent le lac Champlain [1] dans presque toute sa longueur, et le 29 mai, veille de la fête de St. Smermein, ils arrivèrent au second lac qu'ils avaient à parcourir. Le P. Jogues lui donna le nom de lac St. Sacrement; (2) on le nomme aujourd'hui lac George.

Il restait encore 4 jours de marche, qu'il fallait faire à pied. Les chaleurs excessives de cette époque et les difficultés du chemin, portèrent les guides Iroquois à dévier un peu de la route, dans l'espérance de trouver leurs compatriotes à la pêche, et d'obtenir d'eux du secours. Ils les rencontrèrent en effet, stationnés en un lieu nommé Ossangué, très remarquable par l'ab-

[1] Le lac Champlain doit son nom à l'illustre fondateur du Canada, lorsqu'en 1609 dans sa première expédition contre les Iroquois, il le découvrit, et l'illustra par sa première victoire. Les Sauvages d'après Spafford] l'appelaient *Petawabouguis*. [alternation d'eau et de terre], ou *Coniaderi-guarante*. [des lacs ou la parole de pays].

[2] Spafford (*Amer George*) et les écrivains Anglais et Américains, qui l'ont presque tous copié, ignoraient sans doute ce fait, puisqu'ils attribuent l'origine de ce nom à la pureté des eaux du lac. Ce lac parait avoir porté deux noms, *Sauvages Horizon considerer-ou* (la queue du lac, George, de Spafford), et *Audalarocet* (l'eau ou le lac se ferme. Mss. de P. Jogues.)

bondance extraordinaire d'un petit poisson, grand comme le hareng, et ceux-ci les aidé.

"Vous pouvez vous convaincre de tout ce que je se rendre jusqu'au fort d'Orange, (1) éloigné seulement de 18 à 20 lieues. Le P. Jogues était porteur de lettres du Gouverneur du Canada à celui de la Nouvelle Belgique, et il lui-même témoigner de vive voix sa reconnaissance à ses libérateurs. Cette ambassade arriva le 7 juin (2) à *Onewegiro* (autrefois *Osséien*), première bourgade iroquoise, à 10 ou 12 lieues des hollandais. Le P. Jogues fut obligé, pendant deux jours, de se prêter à la curiosité des habitants. Nous accourrions pour le voir. Ceux qui l'avaient autrefois fait souffrir, ne paraissaient pas se le rappeler, et ceux qui avaient eu pour lui quelque compassion, témoignaient hautement leur joie de le voir ainsi rétabli, et revêtu d'un titre si honorable.

L'histoire contemporaine nous a transmis le discours qu'il prononça dans l'assemblée gé-

[1] Albany.

[2] Charlevoix et cette arrivée au 5 juin. Si ce n'est par une faute typographique, nous ne voyons par quelle a pu être la cause de son erreur. Du reste (*Historia Canad.*) et *Algambe* (*Herodes J.*) qui ont suivi la *Relation* de 1645-46, disent le 17; mais il est facile de reconnaître dans cette relation une faute typographique; car, quelques lignes plus bas, on voit que le 10 juin, les députés firent leur entrée dans le second village, et qu'en 16 juin, ils se mirent en chemin pour revenir au Canada.

[1] Les quatre autres nations Iroquoises.